

# Sociologie - Thème 1 – Classes, stratification et mobilité sociales

## Questionnement 2 : Comment rendre compte de la mobilité sociale ?

### Les attentes du programme officiel

Notions	Indications complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mobilité intergénérationnelle / intragénérationnelle,</li> <li>✓ Mobilité observée, fluidité sociale,</li> <li>✓ Déclassement</li> <li>✓ Capital culturel</li> <li>✓ Paradoxe d'Anderson</li> </ul>	<p>Après avoir distingué la mobilité sociale intergénérationnelle d'autres formes de mobilité (géographique, professionnelle), on se posera le problème de sa mesure à partir de l'étude des tables de mobilité sociale dont on soulignera à la fois l'intérêt et les limites. On distinguera la mobilité observée et la fluidité sociale et on mettra en évidence l'existence de flux de mobilité verticale (ascendante et descendante) et horizontale. On étudiera différents déterminants de la mobilité et de la reproduction sociale : l'évolution de la structure socioprofessionnelle, le rôle de l'école et de la famille.</p> <p><b>Acquis de première : groupe d'appartenance, groupe de référence, socialisation anticipatrice, capital social</b></p>

### Le plan du cours

#### I. L'étude de la mobilité sociale et ses enjeux

##### A. Distinguer la mobilité sociale des autres formes de mobilités

1. Les mobilités intragénérationnelles
2. La mobilité sociale : une mobilité intergénérationnelle

##### B. Les instruments de mesure de la mobilité sociale et leurs limites

1. Les tables de mobilité sociale
2. De la mobilité observée à la fluidité sociale
3. Les limites des tables de mobilité

#### II. Les déterminants de la mobilité sociale

##### A. Le rôle de la structure socioprofessionnelle

##### B. Le rôle de l'école et de la famille

1. Les difficultés de l'école : instance de reproduction ou effets pervers des stratégies individuelles ?
2. La famille : moteur ou frein pour la mobilité ?

##### C. Le débat sur le déclassement

### Quelques exemples de sujets possibles <sup>1</sup>

Dissertation	EC – Partie 1	EC – Partie 2	EC – Partie 3
- L'école favorise-t-elle la mobilité sociale ? (bac 2013)	- Distinguez la mobilité observée de la fluidité sociale. (bac 2013)	- Vous présenterez le document puis montrerez comment évolue la fréquentation des musées. (bac 2013)	- Montrez les effets de l'évolution de la structure par catégories socioprofessionnelles sur la mobilité sociale. (bac 2013)
- Quel rôle joue la famille dans la mobilité sociale ? (bac 2014)	- Montrez que le paradoxe d'Anderson peut mettre en évidence une forme de déclassement. (bac 2013)	- Vous présenterez le document puis vous comparerez la répartition des étudiants dans les différentes filières selon l'origine sociale. (bac 2014)	- Vous démontrerez que la famille peut constituer un frein à la mobilité sociale des individus. (bac 2014)
- En quoi l'évolution de la structure socioprofessionnelle influence-t-elle la mobilité sociale ?	- Quelle relation peut-on établir entre déclassement et paradoxe d'Anderson ? (bac 2013)	- Vous présenterez le document puis caractériserez la mobilité sociale des femmes	- Vous montrerez que l'école ne parvient pas toujours à assurer une mobilité sociale. (bac 2014)
	- Montrez qu'une partie de la mobilité sociale peut s'expliquer par l'évolution de la structure socio-professionnelle. (bac 2014)	- Vous présenterez le document puis montrerez comment il permet de mettre en évidence la mobilité sociale.	- Vous présenterez les principaux déterminants de la mobilité sociale.
	- Présentez les intérêts et les limites des tables de mobilité sociale		
	- Distinguez différentes formes de mobilité sociale.	- Vous présenterez le document puis comparerez les destinées et recrutements des cadres et des ouvriers	

<sup>1</sup> Les sujets sont issus des premières sessions du baccalauréat ou des principaux manuels de SES de la classe de Terminale

## Sensibilisation

**Document 1 – Des travailleurs mobiles...**

François Hollande en fait une des priorités du moment en Europe. Le chef de l'Etat espère que les vingt-huit pays membres de l'Union européenne seront enfin capables, lundi 9 décembre à Bruxelles, de se mettre d'accord pour renforcer la directive sur le détachement de travailleurs d'un pays à l'autre du continent. Mais rien n'est encore acquis, tant les divergences restent importantes sur la réforme de cette législation en place depuis 1996.

Une majorité de pays, dont la France et l'Allemagne, veulent renforcer les contrôles et lutter contre les dérives générées par le recours de plus en plus fréquent à la main-d'œuvre détachée. Ils souhaitent en particulier responsabiliser toute la « cascade » de sous-traitants. Mais ils buttent sur l'opposition menée par le Royaume-Uni, la Pologne et les pays d'Europe centrale ; des réfractaires assez nombreux pour bloquer l'adoption d'un nouveau texte.

Au nom d'une Europe plus sociale, le gouvernement français se veut à la pointe des tractations. A l'approche des élections municipales, en mars 2014, et du scrutin européen, deux mois plus tard, il espère déminer un terrain que les extrêmes, dont le Front national, pourraient occuper en dénonçant, comme en 2005, lors du référendum négatif sur la Constitution européenne, le retour du « plombier polonais ».

« La mobilité des travailleurs est autorisée mais donne lieu à des abus », a regretté le ministre des affaires sociales, Michel Sapin, lors d'une vaine séance de négociation, le 15 octobre au Luxembourg : la situation est très « dommageable pour les salariés ».

Le phénomène aurait été multiplié par sept en moins de dix ans en France, où quelque 150 000 travailleurs détachés – du Luxembourg, de Pologne, de Roumanie ou du Portugal – ont été déclarés en 2011. En réalité, ils seraient plus du double.

Détail souvent ignoré : un grand nombre de Français (169 000) sont détachés dans des pays européens. Et plusieurs milliers sont même employés en France, à travers des sociétés d'intérim implantées au Luxembourg...

Ni Paris ni Berlin n'entendent remettre en cause l'essentiel des règles fixées par la législation mais préciser ses modalités d'application, pour renforcer les contrôles, et poursuivre les donneurs d'ordre et sous-traitants étrangers peu regardants.

La directive en cause prévoit que les travailleurs détachés de manière temporaire sont employés aux conditions du pays d'accueil, pour le salaire minimum, les congés, les horaires et les standards de sécurité. Mais les cotisations sociales restent fixées et prélevées par leur pays d'origine.

Une situation mise à profit par certains employeurs pour baisser leurs coûts dans le bâtiment, l'industrie, l'intérim ou l'agriculture. « Les abus ne sont pas la conséquence du texte, mais de sa mauvaise application », dit un expert.

Plusieurs pistes sont en négociation pour tenter d'arracher un compromis le 9 décembre. Il pourrait être convenu que les mesures de contrôle supplémentaires imaginées par certains pays soient « proportionnées et justifiées », et notifiées à la Commission européenne.

Autre concession : seul le secteur du BTP pourrait être concerné par la poursuite des sous-traitants, en cas d'abus. Au grand dam des syndicats, l'agriculture, les transports et l'agroalimentaire seraient épargnés.

Philippe Ricard, « Travailleurs détachés : La France veut davantage de contrôles », [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), 02.12.2013

**Questions :**

1. Qu'est-ce qu'un travailleur détaché ?
2. Diriez-vous que ces travailleurs sont mobiles ?
3. Dans l'hypothèse un de ces travailleurs peu qualifiés reste construire leur vie en France, quels espoirs nourrit-il d'après vous pour leurs enfants ?

**I. L'étude de la mobilité sociale et ses enjeux****A. Distinguer la mobilité sociale des autres formes de mobilités****1. Les mobilités intragénérationnelles**

**Document 2 – La mobilité géographique au début de la vie active** Manuel Hachette - Doc 1 – page 230 - Question 1 à 3

**Document 3 – Les salariés en France changent-ils souvent d'entreprise ?** Manuel Hachette - Doc 1 – page 230 - Question 1 à 3

**2. La mobilité sociale : une mobilité intergénérationnelle****Document 4 – La mobilité sociale et les autres formes de mobilités**

Toutes les sociétés sont composées de groupes sociaux différenciés et plus ou moins hiérarchisés ; autrement dit, les statuts sociaux y sont divers et inégalement valorisés. Comment ces statuts sont-ils attribués ? Par quels processus les individus sont-ils répartis dans les différentes classes ou strates ou acquièrent-ils différents types de statuts sociaux ?

A la suite de Pitirim Sorokin (1889 – 1968), sociologue américain d'origine russe, les sociologues regroupent l'étude de ces questions sous l'étiquette de mobilité sociale. (...)

Stabilité ou déplacement des individus dans la structure sociale peuvent être examinés de différents points de vue. La mobilité sociale, qui n'implique pas de déplacement physique, se distingue de la mobilité géographique, qui ne donne pas nécessairement lieu à un changement de niveau social, même si les migrations géographiques, internes à un pays ou entre pays, sont très souvent liées à la mobilité sociale. (...)

La mobilité proprement sociale, impliquant un changement de statut social, se distingue aussi de la mobilité professionnelle, qui peut consister à changer d'entreprise ou de type de travail sans impliquer nécessairement une modification du niveau social, même si changer de profession est un des moyens de passer à un autre statut social. (...)

La mobilité sociale peut être étudiée également de différents points de vue selon qu'on ne considère que la carrière d'un individu, qui peut changer ou non de statut au cours de son existence d'adulte, ou que l'on réfère les individus à leur origine familiale en comparant leur statut à celui des membres des générations antérieures, comme leur père ou leur grand-père. On parle alors de mobilité intragénérationnelle (ou en cours de carrière) et intergénérationnelle (ou entre les générations). Dans les publications de l'Insee, la première est désignée comme mobilité professionnelle, la seconde comme mobilité sociale.

Dominique Merllié, « La mobilité sociale », in P. Combemale (dir.) *Les grandes questions économiques et sociales*, La Découverte, Coll. Grands Repère, 2013

**Questions :**

1. Toutes les sociétés offrent-elles la possibilité de changer de position sociale ?
2. A quelle condition peut-on dire qu'un individu est en mobilité sociale ?
3. Quelle différence faites-vous entre mobilité sociale intragénérationnelle et mobilité sociale intergénérationnelle ?
4. Le changement de position sociale est-il nécessairement dans le sens d'une amélioration ?

**Document 5 – La mobilité sociale entre générations** Manuel Hachette - Doc 4 – page 231 - Question 1 à 3

**B. Les instruments de mesure de la mobilité sociale et leurs limites**

**1. Les tables de mobilité sociale**

**La lecture des tables de mobilités**

**Exercice 1 - TD Méthode p. 242**

**Synthèse**

**Complétez le texte ci-dessous à l'aide des mots suivants :** pères, 304 000, destinée, 105 000, position sociale, 426 000, statut social, reproduction sociale, recrutement, origine sociale

Une table de mobilité brute est un tableau à double entrée croisant la \_\_\_\_\_ d'un individu à l'âge adulte avec son origine familiale. La CSP des individus (40 à 59 ans) est comparée avec celle de leurs \_\_\_\_\_ pour mesurer l'écart ou la proximité entre le \_\_\_\_\_ de 2 générations. Cette table de mobilité nous renseigne sur plusieurs éléments :

- la \_\_\_\_\_ des fils à 40-59 ans qui avaient un père appartenant à telle ou telle catégorie sociale au même âge. Exemple : en 2003, sur les 1,143 million d'hommes de 40-59 ans qui avaient un père agriculteur, \_\_\_\_\_ sont ouvriers, \_\_\_\_\_ sont cadres supérieurs...
- l'origine sociale des hommes de 40-59 ans qui ont une position sociale donnée en 2003. Exemple : en 2003, les sur les 1,318 million de cadres supérieurs à 40-59 ans, 310 000 avaient un père cadres supérieurs au même âge, \_\_\_\_\_ avaient un père ouvrier...
- La diagonale donne le poids de ceux qui retrouvent la position sociale de leur père (immobilité ou \_\_\_\_\_)
- La dernière ligne (appelée aussi marge) et la dernière colonne (appelées aussi marges) représentent l'origine sociale des hommes de 40-59 ans en 2003 (autrement dit, nous avons la répartition des statuts socioprofessionnels des pères ou la structure sociale de la population active des pères) et la position sociale des hommes de 40-59 ans (en d'autres termes, c'est la répartition des statuts socioprofessionnels des fils ou la structure sociale de la population active des fils.)

Les tables de mobilité sont généralement transformées en tables de « destinée sociale » et en tables de « recrutement social » pour en faciliter la lecture.

- La table de destinée répond à la question : quelle est la position sociale actuelle de ceux qui ont une \_\_\_\_\_ donnée à 40-59 ans ? Autrement dit, que deviennent (destinée) les enfants qui avaient un père de telle ou telle catégorie sociale. Cette table part du passé (PCS du père) et se projette dans l'avenir (fonction du fils). La diagonale explique l'hérédité sociale ou l'immobilité sociale (position sociale du fils = celle du père).
- La table de \_\_\_\_\_ répond à la question : quelle est l'origine sociale de ceux qui occupent une position sociale donnée à 40-59 ans ? Autrement dit, quelle est la composition sociale (recrutement) d'une catégorie sociale donnée. Cette table part du présent (PCS du fils) pour se projeter dans le passé (PCS du père). La diagonale représente l'autorecrutement.

**Quelques conclusions clés que l'on peut tirer de la lecture des tables**

**Exercice 2 - Quelles informations peut-on tirer des tables de mobilité ?**

**Questions :** A partir des tables de mobilités à votre disposition (brute, destinée, recrutement), répondez aux questions ci-dessous :

1. Quelle est la part des cadres dans la génération des pères ? dans celle des fils ?
2. Quelle est la part d'immobiles ? Par déduction, quelle est la part de mobiles ? Réalisez vos calculs à partir de la table de mobilité brute.
3. Que constate-t-on à la lecture de la diagonale de la table de destinée ?
4. Pourquoi ne fait-on pas le même constat dans la table de recrutement ?
5. A partir de la question précédente, essayez de définir la notion de mobilité structurelle et, par déduction, celle de mobilité nette.
6. Combien de fils ont été contraints d'occuper un GSP différent de celui de leur père ?
7. Complétez le tableau de synthèse ci-dessous.

	En milliers	En %
Immobiles		
Mobiles		
Dont mobilité structurelle		
Dont mobilité nette		
<b>Total</b>	<b>7 045</b>	<b>100</b>

8. Quels sont les 3 PCS où la mobilité sociale des fils est la plus forte ? Et les 3 où elle est la plus faible ?
9. Quelles sont les 2 GSP qui recrutent le plus leurs propres fils ? Les 4 qui recrutent en dehors ?
10. Complétez le tableau ci-dessous en citant les données illustrant l'affirmation :

Affirmation	Justifications
1. L'immobilité sociale est importante aux 2 extrémités de l'échelle sociale	
2. La mobilité est relativement importante parmi les couches moyennes.	
3. La mobilité sociale est le plus souvent ascendante	
4. La mobilité sociale reste essentiellement une mobilité de proximité	
5. L'autorecrutement est fort dans les catégories en déclin, et ouvert dans les catégories en expansion	

2. De la mobilité observée à la fluidité sociale

Document 6 – Une société française de plus en plus mobile ? Manuel Hachette - Doc 2 – page 232 - Question 1 à 4

Document 7 – Une mobilité relative entre groupes socioprofessionnels Manuel Hachette - Doc 3 – page 232 - Question 1 à 4

Document 8 – La mesure de la fluidité sociale Manuel Hachette - Doc 4 – page 233 - Question 1 à 3

Synthèse

Complétez le texte ci-dessous à l'aide des mots suivants : rigidité sociale, mobilité observée, fluidité sociale, mobilité structurelle, positions socioprofessionnelles, origine sociale, 6,7/0,22 = 30,5

A la fin des années 1970, la distinction entre \_\_\_\_\_ (ou taux absolus de mobilité) et \_\_\_\_\_ (ou taux relatifs de mobilité) remplace la distinction entre \_\_\_\_\_ (ou « forcée ») et mobilité nette (ou « pure »).

- **La mobilité observée** : *mobilité apparente qui repère les changements entre génération grâce au calcul des taux absolus de mobilité*, à l'intérieur d'une seule catégorie socioprofessionnelle. Elle est influencée par la transformation des emplois, des occupations et des \_\_\_\_\_, d'une génération à une autre. Ainsi, en 1953, deux hommes sur trois de 40-59 ans retrouvaient la position sociale de leur père. De nos jours, deux hommes sur trois de 40-59 ans n'ont pas la même position sociale que leur père.
- **La fluidité sociale** ou **mobilité relative** correspond à la *situation dans laquelle la position sociale des individus n'est pas déterminée par leur \_\_\_\_\_*. Elle renvoie à une indépendance statistique entre la position sociale des pères et celle des fils. On mesure la force du lien entre origine et position via la méthode du rapport de chances relatives pour accéder aux « bonnes positions » plutôt qu'aux « mauvaises » (*odds-ratio*), qui est indépendant de la taille des groupes.

Pour calculer la distance entre les hommes cadres et les hommes ouvriers :

$$\text{Odds Ratio} = \frac{\text{Probabilité qu'un fils de cadre devienne cadre} / \text{Probabilité de cadre devienne ouvrier}}{\text{Probabilité qu'un fils d'ouvrier devienne cadre} / \text{Probabilité qu'un fils d'ouvrier devienne ouvrier}}$$

- Ainsi, en France, en 2003, un enfant de cadre a 52,5% de « chances » de devenir cadre et 8,8% de « malchance » de devenir ouvrier, soit un rapport de 6,7. Dans le même temps, le fils d'ouvrier a 10,1% de « chances » de devenir cadres et 45,8% de « malchance » de rester ouvrier, soit un rapport de 0,22. L'odds ratio est donc de \_\_\_\_\_ ce qui signifie que les enfants de cadres ont 30,5 fois plus de « chances » que ceux d'ouvriers d'accéder aux bonnes places plutôt qu'aux mauvaises. **Ce rapport devrait être de 1 pour être dans une société totalement fluide.** Cependant, pour la génération née entre 1950 et 1955, l'odds ratio vaut 51 : à 50 ans de distance, l'odds ratio a diminué des deux cinquième. La s'est donc assouplie, c'est-à-dire que les fils ont \_\_\_\_\_ de probabilité de faire partie de la même catégorie sociale que leurs pères.

3. Les limites des tables de mobilité

Document 9 – Comment les femmes sont-elles prises en compte ? / Qui étudier : l'individu ou le ménage ? Manuel Hachette - Doc 1et2 – page 234

Question : A partir des documents, montrez que le choix de la population constitue une des limites des tables de mobilité sociale.

Document 10 – Le groupe socioprofessionnel est-il l'unité pertinente ?

Table de mobilité brute par classes sociales en 2003 (en % des hommes de 40-59 ans)

PCS du père \ PCS du fils	Classes supérieures	Classes moyennes	Classes populaires	Ensemble (fils)
Classes supérieures	4,4	6,5	7,8	18,7
Classes moyennes	2,7	10,0	20,0	32,7
Classes populaires	1,3	7,2	40,1	48,6
Ensemble (pères)	8,4	23,7	67,9	100

Classes dirigeantes = Chefs d'entreprise, professions libérales, cadres supérieurs ;  
 Classes moyennes = Artisans, Commerçants, Professions intermédiaires ;  
 Classes populaires = Agriculteurs, employés, ouvriers.

Source : Insee

Questions :

1. A partir des données du tableau, calculez la part de l'immobilité sociale.
2. A partir des données du tableau, calculez la mobilité structurelle et déduisez la mobilité nette.
3. Que pouvez-vous conclure ?

Document 11 – Fait-on vraiment le même métier que ses parents ? Manuel Hachette - Doc 4 p. 235 questions 1 à 3

## II. Les déterminants de la mobilité sociale

### A. Le rôle de la structure socioprofessionnelle

#### Document 12 – Mobilité et modifications de la structure professionnelle

Les situations de mobilité peuvent s'expliquer largement par les changements de la structure sociale (part des différentes catégories dans la population) entre les générations, qui se traduisent par les différences entre les deux marges (structure des origines et des destinées) du tableau.

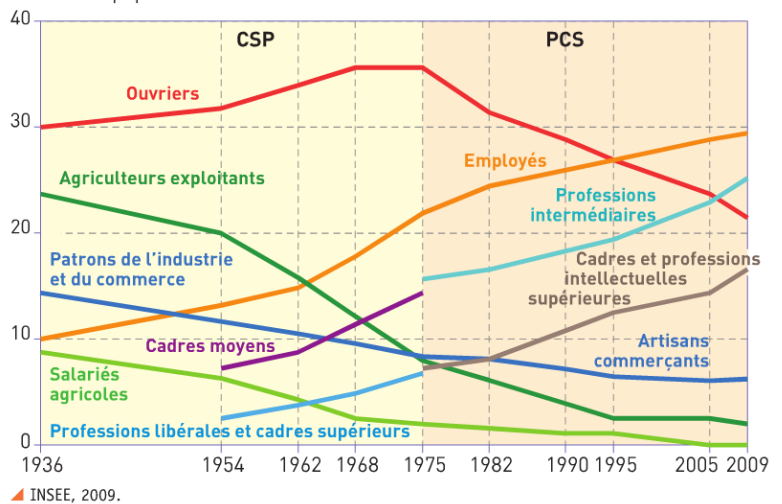
Ainsi, dans un contexte de déclin de l'emploi agricole et de croissance des emplois ouvriers, par exemple, nombreux sont les enfants d'agriculteurs qui deviennent ouvriers, tandis que les agriculteurs sont très rarement recrutés en dehors de leur milieu. A l'inverse, avec la croissance forte des emplois classés comme cadre, leurs titulaires ont souvent leurs origines dans d'autres catégories. Plus généralement, on retrouve dans l'analyse des destins sociaux que permettent les tableaux de mobilité sociale les marques des grands changements de la société française dans les dernières décennies : exode rural et urbanisation, salarisation, industrialisation puis tertiarisation de l'emploi. C'est en ce sens que la mobilité peut être qualifiée de structurelle : elle est portée par les changements d'ensemble ou de structure de la société. Outre l'évolution de la structure des emplois, les différences de fécondité selon les groupes sociaux d'une part, et les mouvements migratoires sont les principales causes structurelles de la mobilité.

Ces causes structurelles ne suffisent cependant pas à rendre compte de tous les flux observés.

Dominique Merllié, « La mobilité sociale », in P. Combemale (dir.) *Les grandes questions économiques et sociales*, La Découverte, Coll. Grands Repère, 2013

#### Répartition des principales catégories socioprofessionnelles

En % de la population active



▲ INSEE, 2009.

#### Questions :

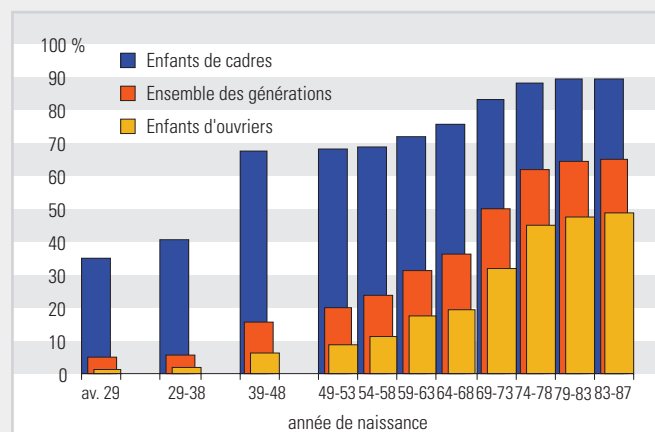
1. En vous appuyant sur l'exemple des agriculteurs et des cadres, expliquez l'importance de l'évolution des structures professionnelles dans la mobilité sociale.
2. Caractériser l'évolution de la structure de la population active depuis 1936.
3. La mobilité structurelle est-elle simplement liée à l'évolution des structures professionnelles ?

### B. Le rôle de l'école et de la famille

#### 1. Les difficultés de l'école : instance de reproduction ou effets pervers des stratégies individuelles ?

#### Document 13 – Démocratisation scolaire et réduction des inégalités

##### 01 Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Lecture : parmi les jeunes nés de 1983 à 1987, 89 % de ceux dont le père est cadre sont bacheliers, contre 49 % des jeunes de père ouvrier. C'est nettement plus que dans les générations des années 1930, où 41 % des enfants de cadres obtenaient le baccalauréat, contre 2 % seulement des enfants d'ouvriers.

Sources : calculs Centre Maurice Halbwachs à partir des enquêtes Formation et qualification professionnelle et DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE

##### 02 Répartition par filière des bacheliers 2009 selon leur origine sociale

	France métropolitaine + DOM		
	Général	Technologique	Professionnel
Agriculteurs exploitants	55,3	22,7	21,9
Artisans, commerçants, chefs d'entr.	49,3	23,9	26,9
Cadres, prof. intellectuelles sup.	75,3	15,5	9,2
Professions intermédiaires	57,6	25,9	16,5
Employés	48,1	29,7	22,2
Ouvriers	33,2	28,4	38,3
Retraités – Inactifs	41,3	28,6	30,1
<b>Ensemble</b>	<b>53,2</b>	<b>24,2</b>	<b>22,4</b>

Lecture : en 2009, 33,2 % des bacheliers enfants d'ouvriers ont obtenu un baccalauréat général, 28,4 % un baccalauréat technologique et 38,3 % un baccalauréat professionnel.

Source : MEN-DEPP (OCEAN)

En %	Niveau des enfants				
	Diplôme inférieur au bac	Bac sans poursuite d'études	Bac et études sup. sans diplôme	Diplôme niveau bac +2	Diplôme niveau ≥ bac +3
Enseignant	12,8	3,5	7,4	13,4	62,9
Cadre supérieur	15,9	2,9	14,2	14,8	52,2
Prof. intermédiaire	25,4	6,7	11,3	20,9	35,7
Agriculteur	32,6	11,3	4,5	23,3	28,3
Employé	43,3	8,3	12,7	15,9	19,8
Artisan, commerçant	42,2	9,0	13,4	15,8	19,6
Ouvrier qualifié	45,7	10,9	10,3	16,3	16,8
Ouvrier non qualifié, inactif	58,9	8,2	12,1	10,1	10,7

Lecture : total pour chaque ligne (catégorie sociale) = 100 %.

Source : « Les chiffres de l'économie 2010 », *Alternatives économiques*, oct. 2009.

**Question :** À partir des documents ci-dessus, trouvez les illustrations des arguments suivants :

Argument	Illustration
Il est indéniable que depuis l'après guerre l'école s'est massifiée si l'on en juge par l'accès plus important d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat	
Les enfants d'ouvriers ont notamment largement profité de la démocratisation scolaire pour augmenter leur niveau de diplôme	
Des inégalités subsistent cependant, comme le montrent les différences de cursus entre les enfants d'ouvriers et les enfants de cadres.	
Le déplacement des inégalités se fait notamment vers l'enseignement supérieur qui ne s'est démocratisé que partiellement et de façon sélective	

**Document 14 – Des analyses sociologiques divergentes sur les difficultés de l'école à favoriser la mobilité sociale**

**P. Bourdieu – Le système scolaire comme élément de reproduction sociale**

Le système scolaire contribue à reproduire des privilèges [notamment en raison des inégalités de dotation en capital culturel]. Je pense que, pour que les classes populaires puissent découvrir que le système scolaire fonctionne comme un instrument de reproduction, il fallait qu'elles passent par le système scolaire. Parce qu'au fond, elles pouvaient croire que l'école était libératrice (...) La « culture légitime » qui est enseignée dans le système scolaire présente des « affinités électives » avec celle des groupes sociaux fortement dotés en capital culturel, sorte de délit d'initié culturel. Est légitime une institution, ou une action, ou un usage qui est dominant et méconnu comme tel, c'est à dire tacitement reconnu. Le langage que les professeurs emploient est un langage dominant, c'est à dire tacitement reconnu comme légitime et qui exerce inconsciemment, tout comme l'école, une forme de « violence symbolique » sur les groupes dominés, comme les classes populaires, qui ne maîtrisent pas ce langage.

P. Bourdieu, « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions des sociologie*, Editions de Minuit, 1980

**R. Boudon : Inégalités et stratégies rationnelles des familles**

Les familles populaires vont certes plus souvent dans les filières techniques ou professionnelle que les familles des classes supérieures : mais là où les marxistes dénonceraient une école au service des besoins du capitalisme, là où Bourdieu verrait une intériorisation de la domination et de la hiérarchisation sociale par les différents acteurs du système scolaire (famille populaire, mais aussi enseignants), Boudon y voit un choix rationnel (à travers par exemple une comparaison coûts / avantages entre un emploi rémunéré et une année supplémentaire d'école, et notamment d'études supérieures, où les classes populaires savent qu'elles réussissent statistiquement moins bien), puisque l'enseignement technique assure plus facilement une insertion professionnelle à court-terme tout en n'empêchant pas en cas de bons résultats de rejoindre des études plus longues. (...) Et comme ces choix d'orientation se font à plusieurs moments du cursus scolaire, les inégalités vont se multiplier.

Manuel de SES Nathan, 2012

**Questions :**

1. L'école traite-elle tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, de la même manière ?
2. Les classes sociales sont-elles toutes égales devant l'institution scolaire selon Bourdieu ?
3. L'analyse de Boudon est-elle en accord avec celle de Bourdieu ?

**Document 15 – Un lien entre diplôme et mobilité sociale**

Position sociale du fils \ Diplôme du fils	Position sociale du père			Total
	Plus élevée	Analogue	Moins élevée	
Plus élevée	53%	40%	7%	905
Analogue	23%	69%	8%	802
Moins élevée	16%	56%	28%	141
Total	688	999	161	1 848

(Source : Insee enquête FQP 1993)

**Questions :**

1. Donnez la signification des valeurs de la première ligne.
2. La corrélation entre diplôme et mobilité sociale apparaît-elle évidente ici ?
3. Comment expliquer ce paradoxe d'après-vous ?

## 2. La famille : moteur ou frein pour la mobilité ?

## Document 16 – Famille et transmission de capital économique

## Nature des donations reçues des parents selon la catégorie sociale du père

Catégorie sociale du père	Nature des biens composant la donation					
	Logement	Dont logement avec réserve d'usufruit	Terrain	Bien à usage professionnel	Argent	Autre
<b>Indépendants</b>						
Agriculteur	49	16	61	16	20	4
Commerçant, artisan	51	18	25	13	30	3
Chef d'entreprise	47	15	12	9	44	3
Profession libérale	52	19	11	5	48	6
<b>Salariés</b>						
Cadre	52	20	10	3	55	3
Profession intermédiaire	50	18	11	2	48	4
Employé	50	17	16	3	47	4
Ouvrier	46	14	28	4	37	1
<b>Ensemble</b>	<b>47</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>37</b>	<b>4</b>

## Questions :

1. Quelle différence faites-vous entre donation et héritage ?
2. Quelles sont les formes de donations les plus fréquentes ?
3. Quelles différences pouvez-vous observer entre les donations des indépendants et celles des salariés ?
4. Quelles sont les conséquences sur la mobilité sociale ?
5. La taille de la famille a-t-elle un impact sur la transmission du capital économique ?

**Lecture :** lorsque le père est agriculteur, 49 % des donations comprennent des logements et 61 % des terrains. **Champ :** ensemble des donations reçues des parents. **Source :** enquête Patrimoine 2004, INSEE.

▲ Marie Cordier, Cédric Houdré et Henri Ruiz, « Transferts intergénérationnels entre vifs : aides et donations », *INSEE Première*, n° 1127, mars 2007.

## Document 17 – Le rôle de la famille dans la réussite scolaire

Les enfants des classes dominantes qui réussissent leurs études supérieures sont des Héritiers (Bourdieu, Passeron, 1964), non seulement du patrimoine culturel de leurs parents, mais aussi de leur position sociale. De manière plus générale, il est possible d'identifier les élèves issus des catégories scolairement dotées qui sont eux-mêmes en réussite à l'école comme des héritiers, dont le capital culturel est en cours de certification. (...) Dans cette perspective, les collégiens en difficultés issus de ces mêmes catégories et qui sont l'objet de notre recherche peuvent être qualifiés de « méshéritiers ». (...)

Si l'on peut hériter d'une somme d'argent d'un parent que l'on a peu ou jamais rencontré, il est par contre impossible d'hériter d'un patrimoine culturel dans les mêmes conditions, il faut du temps pour le transmettre et la transmission peut échouer. Des parents porteurs de dispositions scolairement rentables peuvent ne pas les transmettre à leurs enfants du fait de l'état des rapports de force au sein de la famille où elles ne sont pas nécessairement « dominantes ». Ainsi, la plupart des méshéritiers rencontrés sont ou ont été régulièrement accompagnés (par leurs parents, leurs frères et sœurs ou par des personnes rémunérés pour le faire). Cependant, pour une majorité d'entre eux, ces accompagnements ne produisent pas les effets escomptés : ils sont l'occasion de manifestations de souffrances importantes ou encore de conflits récurrents. Ces situations s'inscrivent dans le cadre d'une histoire des relations qui se nouent au sein de l'institution scolaire ou de la famille. Nos enquêtés font ainsi souvent le récit de périodes longues pendant lesquelles des tensions fortes s'exprimaient entre leur enfant et un enseignant, mais aussi entre membres de la famille. Par exemple, statistiquement parlant, la séparation des parents interfère fortement sur la transmission culturelle. Un collégien dont l'un des deux parents au moins est diplômé de l'enseignement supérieur a presque trois fois plus de risques d'appartenir à la catégorie des élèves en difficultés lorsque ses parents sont séparés que lorsque ses parents vivent ensemble.

D'après Gaële Henri-Pénabrière, « Elèves en difficultés et parents fortement diplômés. Une mise à l'épreuve de la notion de transmission culturelle », *Sociologie*, n°4, 2010

## Questions :

1. Quels sont les éléments nécessaires pour qu'une famille puisse permettre à son enfant de réussir scolairement ?
2. Qu'est-ce qu'un méshéritier ?
3. La reproduction sociale est-elle automatique ?

## C. Le débat sur le déclassement

## Document 18 – Déclassement ou peu de déclassement ?

## A.

**Question :** On parle de "déclassement social". Mais peut-on s'entendre sur la définition que l'on donne à ce terme : est-ce que l'on parle de la situation des enfants par rapport à celle de leurs parents ? Est-ce que l'on parle d'un changement d'emploi, d'une perte d'emploi ?

**Louis Chauvel :** En fait, "déclassement", c'est comme "classe moyenne", ce n'est pas une appellation d'origine contrôlée, donc on peut entendre beaucoup de choses très différentes sous le même nom. Déclassement, il y a trois façons différentes de le voir.

Le cas n° 1, c'est lorsqu'on se retrouve dans une classe sociale inférieure à celle de ses parents. Camille Peugny travaille par exemple sur les gens qui étaient enfants des classes moyennes et qui se retrouvent dans les catégories populaires. C'est le déclassement social intergénérationnel.

Le deuxième cas de figure, c'est quand on perd son emploi et qu'on se retrouve dans une catégorie plus basse. C'est le déclassement intragénérationnel.

Il y a un troisième sens au déclassement, c'est le déclassement scolaire : le fait d'avoir un emploi inférieur à ce que le diplôme aurait donné quelques années plus tôt. En 1960, le baccalauréat était la clé d'entrée dans les classes moyennes intermédiaires pour 60 % de la population des bacheliers. Aujourd'hui, c'est 75 % des catégories employés ou ouvriers, ou éventuellement chômeurs. On mesure en France un très fort déclassement scolaire, en particulier pour les diplômés bac, bac +2.

Louis Chauvel, *Le Monde*, 7 octobre 2009

## B.

Pour les individus issus de milieux populaires, s'élever au dessus de la condition de ses parents devient de plus en plus difficile et, au milieu des années 2000, les enfants d'ouvriers ne sont pas plus nombreux à quitter la classe ouvrière que dans la France des années 1970. Pour les enfants issus de milieu favorisé, les risques de mobilité sociale descendante sont sévèrement accrue : plus d'un enfant de cadre sur quatre né au tournant des années 1960 occupe, la quarantaine

passée, un emploi d'ouvrier ou d'employé. (...) pour les enfants des classes populaires, l'ascenseur social est en panne, pour ceux issus de milieux favorisés, il descend de plus en plus fréquemment.

Camille Peugny, « Quand l'ascenseur social descend : les conséquences individuelles et collectives du déclassement social », rapport pour la Mire, DREES, 2006

### C.

Il faut distinguer le déclassement de la peur du déclassement. Le déclassement est une réalité qui touche la société à la marge. (...) Sur un plan personnel et familial, les licenciements représentent un drame, mais ils ne concernent cependant qu'une toute petite fraction de la société. L'immense majorité des Français reste en fait à l'abri de la déchéance sociale. A l'inverse la peur du déclassement est ressentie par l'ensemble de la société, y compris par les classes moyennes supérieures, celles qui ont le plus à perdre. Cette peur est la conséquence de politiques publiques qui, depuis cinquante ans, ont systématiquement privilégié la protection de ceux qui ont déjà un emploi plutôt que le soutien de ceux qui n'en ont pas. Progressivement s'est constitué un rempart de droits sociaux entre les salariés à statut (CDI) et la précarité sociale. (...) Plus les statuts sont protégés, moins souvent on les perd, mais plus on perd quand ils disparaissent. (...) Dans un tel contexte, chacun comment sa vie avec la crainte de ne jamais trouver sa place, et la fini avec l'angoisse de voir les protections chèrement acquise partir en fumée ou ne pas pouvoir être transmises à ses enfants.

Eric Maurin (économiste), « Ces peurs bien françaises qui paralysent la société », Le Monde, 7 octobre 2009

### D.

Tout d'abord, Eric Maurin, qui se situe ici au niveau des carrières individuelles, fait du passage de l'emploi au chômage le critère de mesure du déclassement : dans ce cas, pourquoi considérer que l'opposition CDD-chômage ne constitue pas une forme de déclassement ? Il semble juger que seul le passage d'une situation très favorable (CDI) à la situation la plus dégradée (chômage) constitue un réel déclassement. Or le passage d'une situation moyenne (CDD) à une situation encore pire est à l'évidence une forme de déclassement, peut-être moins spectaculaire puisque l'on y perd effectivement moins, mais que l'on aurait tort de balayer d'un revers de main. Second point, pourquoi faire du chômage le seul critère de mesure du déclassement ? Le maintien dans l'emploi n'évacue pas la possibilité du déclassement. C'est le cas quand on voit son niveau de vie diminuer, et, de ce point de vue, les statistiques de l'INSEE pointent le lent déclin des salaires moyens perçus par les professions intermédiaires et les employés entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 2000. Enfin, Éric Maurin passe complètement sous silence l'évolution du contenu des emplois et de l'expérience au travail qui, là encore, peut renvoyer à des formes réelles de déclassement. Un salarié peut garder son emploi mais faire face à de telles modifications de son activité que cela dégrade l'ensemble de son expérience sociale.

Marie Duru-Bellat et Camille Peugny (sociologues), « Le déclassement social n'est pas qu'un fantasme », Libération, 10 novembre 2009

**Question :** En vous appuyant sur textes ci-dessus, vous synthétiserez les principaux éléments du débat autour du phénomène de déclassement social.